

DEMANDE DE SUBVENTION

Pour des achats et des travaux concernant la protection contre le feu

COMMUNE	Commune	_____	
	Objet	_____	
	Organisation CSI / CSP	_____	
	Coût total (devis)	_____	
	No IBAN	_____	
	Lieu et date	_____	
	Timbre et Signatures Président et Secrétaire communal	_____	
CANTON	Taux de subvention	_____	N° de dossier _____
	Montant admis par le canton		Fr. _____
	Subvention probable		Fr. _____
	Prévision de paiement (s)	.../2.....	Fr. _____
		.../2.....	Fr. _____
	Bases légales		
	Loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18.11.1977, en particulier l'article 38;		
	Règlement organisant l'exécution du service de protection contre l'incendie et les éléments naturels du 12.12.2001, en particulier les articles 40 ss. ;		
	Loi sur les subventions du 13.11.1995 ;		
	Ordonnance sur les subventions du 14.02.1996 ;		
Directive pour le subventionnement de l'équipement, du matériel, des véhicules, des installations et des locaux pour les sapeurs-pompier du 01.01.2020 de l'Office cantonal du feu.			
Remarques			
Si les travaux ont déjà commencés ou ont été exécutés avant le dépôt de la demande de subvention ou avant la décision de subventionnement, il est opéré une réduction de 30 pour cent de la subvention .			
Si des dispositions de la législation sur les marchés publics n'ont pas été respectées, la subvention est également réduite.			
DÉCISION	Décision du Service de la sécurité civile et militaire / Office cantonal du feu		
	Date	_____	Signature _____
Date	_____	Signature _____	